

Le huit-reflets du charretier

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **51 (1913)**

Heft 45

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-209925>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA CINQUANTAINE

Que de beaux jours je vous ai dus, fillettes!
Et maintenant je dois vous dire adieu,
J'ai cinquante ans et je porte lunettes,
Pour un galant c'est un bien triste aveu.
Et mes cheveux, faut-il que je le dise,
Se sont poudrés de la neige des ans.
Jeunes minois, auprès de barbe grise
Serait l'hiver à côté du printemps.

Adieu la brune et la blonde si belles,
Je ne puis plus ni polker, ni valser :
Hélas ! le cœur qui bat sous la flanelle
A ses désirs ne peut plus s'élancer.
Adieu les bals où s'étalait ma grâce,
Où l'amour fit à l'hymen plus d'un tour,
Du coin du feu l'ardent tison remplace
A cinquante ans le flambeau de l'amour.

On dit souvent, selon certain adage
Fort répandu dans nos divers pays,
Pour consoler des mécomptes de l'âge,
Qu'à tout vieux chat, il faut jeune souris.
Oui, j'en conviens, oui, il peut bien encore
En la guettant chercher à l'attraper,
Mais le pauvre, quand la fin le dévore,
Hélas ! n'a plus de dents pour la croquer.

On m'a vanté quelques rares déesses
Réconfortant les séniles maris,
Je ne crois pas à toutes ces prouesses,
Aux beaux discours de ces époux transis.
On me dit bien que l'aurore brillante,
Sait rajeunir son époux de ses soins,
Si du succès l'aurore était contente,
La verrait-on se lever si matin ?

Amour, adieu, je dois céder la place,
Et mettre bas les armes aujourd'hui,
En tes guérets je perds le droit de chasse,
Quant à ses yeux les cinquante ans ont lui ;
Jadis, prenant quelques flèches légères
A ton carquois, j'allai tout droit au but,
Mais pour chasser désormais sur tes terres,
Je resterais trop longtemps à l'affût.

Trente francs, s'il vous plaît ! — Madame, je vous en supplie, accordez un peu de bienveillance à une famille bien malheureuse. Le père est mort, laissant une veuve malade et des enfants souffrant de la faim. Aujourd'hui même, ils seront mis à la rue s'ils ne trouvent pas trente francs pour payer leur loyer.

— Ah ! mon té, ti possible ! Les malheureux ! les malheureux ! Voici les trente francs. Mais, de grâce, qui êtes-vous ?

— Je suis le propriétaire de la maison.

VIEILLES ANNONCES

De temps à autre, il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil sur les journaux d'autrefois. Ils sont très instructifs et rédigés souvent en un style lapidaire qui permettait, tout en disant beaucoup de choses instructives, de réduire le format et la périodicité à peu de chose.

La *Feuille d'avis de Lausanne*, en 1819, était à peu près du format actuel du *Conteur vaudois*. Un numéro par semaine, le mardi, suffisait. Les lecteurs étaient-ils moins heureux qu'aujourd'hui ? Personne n'a précisé ce point historique. Déjà alors, on se servait chez Manuel, Blondel et Francillon. On allait aux bains. Il y avait des prêteurs sur gages. En attendant les lampes Osram, on se contentait des superbes chandelles de Payerne. Pour monter à la Pontaise, ou d'Ouchy à Lausanne, un âne suffisait comme traction.

Lisez plutôt :

« Perdu sur Montbenon, le jour de la revue des sous-officiers, la garniture en laiton du bout d'un fourreau de sabre ; la rendre, contre récompense, chez Blondel, négociant. » (22 juin 1819.)

« Mercredi et jours suivants, on trouvera chez Manuel, confiseur, quelques cents cœurs de bonnes oranges, presque toutes rouges. » (22 juin 1819.)

« On désire trouver compagnie pour aller incessamment aux bains de Louèche. S'adresser à Francillon-Johannot. » (*Id. ibid.*)

« Jeannette Ziegler née Guex offre ses services au public, pour taxer les meubles, habillements et pour diriger les mises publiques et particulières ; elle se chargera aussi de faire miser soit dans son domicile soit sur place, les objets qui lui seront confiés. S'adresser au n° 54, rue du Grand St-Jean. » (15 juin 1819.)

« Chez veuve Cuénoud, place de la Palud, on détaillera cette semaine encore quelques caisses de superbes chandelles, même qualité que les précédentes, qu'on cédera à un prix modéré. » (18 juin 1819.)

« A bon compte, un âne entier, âgé de 4 ans, sachant bien aller à la charrette. S'adresser à M. Levrat, médecin-vétérinaire, qui indiquera. »

Plus tard, en 1842, la *Veveysanne* annonce un « cours de langue italienne et de danse » que fera le sieur Piccardi :

« Il donnera aussi des leçons de tenue et présentation accompagnés d'exercices gymnastiques chez les personnes qui désirent moins apprendre à danser qu'à se donner de l'exercice et acquérir des manières aisées. La langue italienne, qui est sa langue maternelle, il l'enseignera dans sa pureté. »

Mais, dans le même journal, une information excite autrement notre curiosité ; il s'agit de peinture à l'huile :

Aux amateurs de beaux-arts.

« Le soussigné faisant un voyage d'art en France s'est décidé à rester quelque temps à Vevey pour donner des épreuves de l'art de la peinture à l'huile.

» Après avoir fréquenté pendant plusieurs années les académies les plus renommées de l'Allemagne et de l'Italie, il a obtenu des prix à Vienne en Autriche.

» Son talent consiste surtout dans la parfaite ressemblance de ses portraits. Il peut le prouver par les certificats les plus satisfaisants de plusieurs villes. Il a d'ailleurs peint pour son voyage plusieurs têtes d'étude, d'après nature, en grandeur naturelle. On remarquera particulièrement une jeune Turke, dans son costume national, un colonel autrichien en grande tenue. Son petit atelier se compose de trente autres têtes d'étude.

» Il garantit la ressemblance des portraits, tellement que si un chien n'y reconnaît pas son maître il refuse toute rétribution.

» Il se recommande à tous les amis de l'art et à ceux qui veulent laisser à leurs enfants leur véritable portrait.

» SÉBASTIEN HABICKER,
» peintre de portraits à l'huile,
Bourgeois de Vienne et originaire du
canton des Grisons. »

Enfoncée la réclame du xx^e siècle !

Remontons plus haut encore et nous verrons que si les journaux du xviii^e siècle ne contenaient que des « annonces », plusieurs de celles-ci revêtaient le caractère de sérieuses informations et faisaient appel au bon cœur de ceux qui allaient bientôt devenir des « citoyens ».

On a beaucoup médité des baillis bernois. Voici une annonce relevée de la *Feuille d'avis de Lausanne* du 21 août 1792 qui parle en leur faveur :

« Le brave et malheureux Régiment des gardes suisses a été presque totalement massacré et égorgé à Paris les 10 et 11 août sous les yeux et par conséquent par la volonté de l'Assemblée nationale uniquement parce qu'ils étaient restés fidèles à son devoir ; dans cette affreuse conjoncture le très noble et magnifique seigneur baillif pense qu'aucun des ressortissants de son baillage ne sera tenté de se livrer à la joye et qu'au contraire tout le monde lui saura gré d'interdire au moins pendant quinze jours toutes danses, bals, fêtes et réjouissances ainsi qu'il

le fait par le présent mandat à tous ceux qui demeurent dans ce baillage ; il espère au contraire que chacun se pénétrera des sentiments que le sort atroce et injuste de nos infortunés frères doit inspirer et n'ajoutera aucune foi aux calomnies que des scélérats, ennemis du nom suisse, s'efforcent déjà et s'efforceront encore de répandre. »

Pour finir sur une note moins sévère, voici qui prouve qu'à cette époque il y avait de délicieux pince-sans-rire et des maîtres de pension d'une charmante ingéniosité.

« Le sieur Débétaz, dangereusement malade, prie qu'on ne touche pas à ses marchandises qui sont au marché sans en donner avis chez lui. »

« La personne à qui madame la veuve Miliasse a prêté son métier à piquer est priée de ne pas le garder tout à fait. »

« On offre dans deux villages, à une demi-journée de Berne, de prendre en change (*sic*) deux jeunes gens contre deux gentilles demoiselles. On prendrait aussi dans les mêmes cures de jeunes messieurs en pension. Chauffés, nourris et blanchis pour seize louis neufs par année. Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau. »

Vous pouvez aller, comme moi, lire cela dans la *Feuille d'avis de Vevey* du vendredi 11 octobre 1793, au médailler vaudois, palais de Rumine. L. MOGEON.

Le huit-reflets du charretier.

Les lecteurs du *Conteur* qui ont conservé le numéro du 1^{er} novembre sont priés d'ajouter à la page 2, sixième strophe, après le vers :

Mais, de l'avis des connaisseurs,
le vers :

Même avec un chapeau de soie,
qui a été oublié dans l'impression.

LA PREMIÈRE RÉVOLUTION VAUDOISE

JUGÉE DU GROS DE VAUD

Un catholique du district d'Echallens, qui joua un rôle assez notable au commencement du xix^e siècle, a laissé des mémoires, restés inédits et dont M. Maxime Reymond a détaché à notre intention les pages suivantes :

III

La Constitution nouvelle ayant été acceptée et le Sénat installé, on choisit pour remplacer le brave Reding, le citoyen Dolder, d'Argovie. Il était aisé de prévoir que la destitution du brave Aloys Reding serait une plaie profonde faite au cœur des habitants de Schwytz, d'Uri et d'Unterwald ; il fallait être bien peu politique pour ne pas prévoir qu'un tel coup d'autorité arbitraire pouvait avoir les suites les plus funestes. En effet les trois petits cantons accoutumés à la loyauté et à la franchise furent si frappés lorsqu'ils entendirent dire qu'Aloys Reding était destitué, qu'ils ne voulurent plus fraterniser avec un gouvernement si inique. Ils s'assemblèrent plusieurs fois pour rétablir l'ancienne forme du gouvernement ou les Landsgemeinde. Sur ces entrefaites, et le 6 août 1802, on apprit à Lausanne que le brave Polier, préfet national, était démis de sa place. Le gouvernement était trop corrompu pour laisser en place un homme droit, loyal, incapable de bassesse, courageux à réprimer le vice. Il lui fallait des hommes mols, flexibles, capables de s'accommoder au temps, etc., et il crut sans doute trouver un tel être dans le citoyen Monod, ci-devant président de la Chambre administrative, ennemi des droits féodaux et des anciennes redevances.

Cependant, les trois petits cantons, Schwytz, Uri et Unterwald, jaloux de conserver leurs an-